



VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE AU NOM DE LA SARL LES HALLES NEYRPIC POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN POLE DE VIE, DE LOISIRS, DE COMMERCES ET D'UN PARKING SILO PORTANT CRÉATION D'UNE SURFACE DE PLANCHER DE PLUS DE 40 000M²

Le Maire de Saint Martin d'Hères fait connaître que, conformément à l'arrêté N°2017/680 du 19 octobre 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la Commune de Saint Martin d'Hères portant sur le projet ci-dessus.

Le projet de réhabilitation des Halles Neyrpic porte sur la transformation de ce site industriel et commercial aujourd'hui en friches en un pôle de vie, de loisirs, de restauration, de commerces et d'un parking silo d'une surface de plancher totale de 47980m².

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Saint Martin d'Hères au 111 avenue Ambroise Croizat 38400 Saint Martin d'Hères, **du MARDI 21 NOVEMBRE 2017 à 9H00 au VENDREDI 22 DÉCEMBRE 2017 à 19H00 pour une durée de 32 jours.**

Chacun pourra prendre connaissance des pièces du dossier déposées sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles tenus à disposition en Mairie de Saint Martin d'Hères, 111 avenue Ambroise Croizat aux jours et heures d'ouverture habituels, soit :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Les observations, suggestions et contre-propositions pourront également être envoyées par voie électronique à :
neyrpic@saintmartindheres.fr

ou adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de Saint Martin d'Hères
à l'attention de M. le commissaire enquêteur
111 avenue Ambroise Croizat – CS 50007
38400 Saint Martin d'Hères

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique pourront être consultées dans le dossier soumis à la présente enquête publique, notamment dans l'étude d'impact. L'autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans les délais impartis sur ce projet, l'avis de ce service est donc tacite.

Par décision en date du 25/09/17, le Président du tribunal administratif de Grenoble a désigné M. Rémy Pasteur en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur accueillera le public en Mairie, au 111 avenue Ambroise Croizat, aux dates et heures suivantes :

- le **MARDI 21 NOVEMBRE 2017 de 9H00 à 12H00**
- le **MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2017 de 15H00 à 18H00**
- le **SAMEDI 16 DÉCEMBRE 2017 de 9H00 à 12h00**
- le **VENDREDI 22 DÉCEMBRE 2017 de 16H00 à 19H00**

Le dossier d'enquête pourra également être consulté et téléchargé sur le site internet de la Mairie de Saint Martin d'Hères :
<http://www.saintmartindheres.fr/>

Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès du service urbanisme et foncier de la Mairie de St Martin d'Hères aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie au 111 avenue Ambroise Croizat (38400)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Saint Martin d'Hères, 111 ave A. Croizat 38400 Saint Martin d'Hères aux heures et jours habituels d'ouverture et sur le site Internet de la ville : **<http://www.saintmartindheres.fr/>** dès leur transmission et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications du dossier faites pour tenir compte des observations du public, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, la demande de permis de construire sera délivré ou refusé dans les deux mois qui suivent la réception par la ville des conclusions et du rapport du commissaire enquêteur.